



IL VOUS EST DEMANDE DE VOTER

Dossier du BHI No. S3/6000

LETTRE CIRCULAIRE 75/2009  
12 novembre 2009

RESOLUTION DE L'OHI SUR L'ETAT DES LEVES HYDROGRAPHIQUES ET DE LA  
CARTOGRAPHIE MARINE DANS LE MONDE

Référence : LC du BHI 72/2009 du 6 novembre 2009

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1 Dans la lettre en référence, le BHI indiquait que les Etats membres avaient approuvé les résolutions modifiées et supprimées, telles que proposées par le BHI.

2 La suppression de la Résolution K2.9 sur « L'état d'avancement des levés hydrographiques » a été approuvée. La France a considéré que l'objet de la résolution était suffisamment important à l'égard des missions de l'OHI pour justifier le maintien de celle-ci dans les résolutions de l'OHI.

3 A partir du projet de texte fourni par la France, le BHI propose aux Etats membres d'adopter la résolution suivante :

**A1.22 Etat des levés hydrographiques et de la cartographie marine dans le monde**

Il est décidé que le BHI entretienne et diffuse, à partir des éléments fournis par les Etats membres et les commissions hydrographiques régionales, un état des levés hydrographiques et de la cartographie marine dans le monde (Publication C-55 de l'OHI), destiné à mettre en évidence les zones pour lesquelles des levés ou des activités cartographiques sont à entreprendre ou à renouveler pour satisfaire les besoins de la navigation internationale.

4 Il est demandé aux Etats membres de bien vouloir compléter le bulletin de vote joint en Annexe A et de le faire parvenir au BHI au plus tard le **lundi 14 décembre 2009**.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

Vice-amiral Alexandros MARATOS  
Président

Annexe A : Bulletin de vote.

**BULLETIN DE VOTE**  
*(A faire parvenir au BHI au plus tard le 14 décembre 2009  
Courriel : info@ihb.mc - Télécopie : +377 93 10 81 40)*

Etat membre : .....

Contact : .....

Courriel : .....

**ADOPTION DE LA RESOLUTION A1.22 - ETAT DES LEVES  
HYDROGRAPHIQUES ET DE LA CARTOGRAPHIE MARINE DANS LE MONDE**

1. Approuvez-vous l'adoption de la Résolution A1.22 telle que contenue dans le paragraphe 3 ci-dessus ?

OUI

NON

Commentaires (le cas échéant)


Nom/Signature: .....Date: .....